



Fiche d'information
destinée au public

COQUELUCHE (toux coquelucheuse)

QU'EST-CE QUE LA COQUELUCHE?

La coqueluche est une maladie des poumons et de la gorge causée par une bactérie. La bactérie est présente dans le nez, la bouche et la gorge de la personne infectée.

QUELS SONT LES SYMPTÔMES DE LA COQUELUCHE?

La coqueluche se manifeste comme un rhume par des éternuements, un écoulement nasal, une faible fièvre et une toux bénigne. Après une semaine ou deux, la toux s'aggrave au point de se transformer en quintes de toux violentes suivies souvent (mais pas toujours) d'inspirations sifflantes. La toux est parfois si grave que le malade s'étouffe et vomit. Le malade crache quelques fois un mucus épais et transparent. La toux, qui survient surtout la nuit, peut durer un mois ou deux.

COMMENT SE TRANSMET LA COQUELUCHE?

La coqueluche est transmise par une personne qui a contracté la maladie et dont la toux ou les éternuements contaminent l'air que respirent les personnes de son entourage.

QUI PEUT CONTRACTER LA COQUELUCHE?

Toute personne, peu importe son âge, peut contracter la coqueluche. Les jeunes enfants qui n'ont pas été vaccinés sont plus malades que les enfants plus âgés et les adultes.

LA COQUELUCHE PEUT-ELLE ÊTRE TRAITÉE?

Les personnes qui contractent la coqueluche sont habituellement traitées aux antibiotiques.

COMMENT PEUT-ON PRÉVENIR LA COQUELUCHE?

La meilleure protection contre la coqueluche est la vaccination. Le vaccin contre la coqueluche est administré dans le cadre de la vaccination systématique des enfants effectuée à deux, quatre, six et 18 mois, de quatre à six ans et de quatorze à seize ans. Bien que ce vaccin ne soit pas payé par les deniers publics il est quand même disponible pour les adultes. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez votre médecin de famille

Les personnes qui ont eut des contacts étroits avec quelqu'un ayant contracté la coqueluche pourraient recevoir des antibiotiques. Si vous avez eu des contacts avec une personne atteinte de la coqueluche, vous devriez consulter votre médecin de famille.

Une personne qui a contracté la coqueluche doit être exclue de l'école, de la garderie, du lieu de travail ou de tout autre endroit fréquenté par des personnes réceptives.

**Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le bureau de la Santé publique de
votre région ou avec votre médecin de famille.
Ministère de la Santé et du Mieux-être, juillet 2004**